



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19967
27 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre de S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Au nombre des crimes perpétrés par l'Iraq au cours de la guerre qu'il a imposée, on peut citer : le bombardement de zones exclusivement civiles, le massacre de civils innocents, l'emploi d'armes chimiques et les attaques dirigées contre des pétroliers dans le golfe Persique, dans le but de briser les lignes de défense et d'abattre le moral des combattants iraniens : il y a là des exemples flagrants des atrocités dont s'est rendu coupable ce régime criminel et qui ont profondément ému la conscience mondiale. Alors que la communauté internationale dans son ensemble et que la majorité des chefs d'Etat et des hommes politiques indépendants du monde entier ont exprimé la grave préoccupation que leur causent ces atrocités et les ont condamnées, le Conseil de sécurité a gardé le silence ou s'est contenté d'adopter une position modérée vis-à-vis de tous ces actes inhumains.

Avec l'utilisation d'armes chimiques à Halabjah, cette conduite criminelle a atteint un paroxysme et a provoqué la honte et une profonde inquiétude du monde civilisé. Tout récemment, l'emploi généralisé d'armes chimiques dans le sud du Khouzistan, entre les villes d'Ahwaz et de Khorramchahr, s'est soldé par des centaines de morts et plus de 3 000 blessés graves.

La technologie de pointe utilisée par l'Iraq pour fabriquer des armes chimiques et son recours constant à divers agents chimiques, associés à la carence de l'Organisation des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier, qui n'ont pris aucune mesure sérieuse en vue de créer un organe permanent chargé de procéder à des enquêtes et à la vérification immédiate de l'utilisation d'agents chimiques, ont entraîné la dégradation puis la disparition des traces de ce crime iraquien.

Compte tenu de ce qui précède, je juge nécessaire d'appeler de toute urgence votre attention sur ce qui suit :

Les organismes internationaux devraient employer toutes les ressources dont ils disposent pour empêcher l'Iraq d'utiliser des armes aussi inhumaines.

Une équipe d'experts chimistes devrait être envoyée sans tarder dans la région avant que les effets de ce crime sur l'environnement n'aient disparu. Un organe permanent chargé de procéder à des enquêtes et à la vérification immédiate de l'utilisation d'armes chimiques devrait être envisagé.

Nous déclarons que c'est le silence des milieux internationaux et leur laxisme qui ont donné à l'Iraq toute liberté d'employer constamment des agents chimiques, sans aucuns scrupules, comme s'il s'agissait d'armes normales et classiques.

Au cas où les organismes internationaux concernés persisteraient à hésiter à maintenir l'autorité du droit humanitaire international pour des motifs politiques à courte vue, ce qui a entraîné le massacre de civils innocents en raison de

l'emploi d'armes chimiques par l'Iraq, nous considérons que l'adoption de mesures efficaces et nécessaires en vue d'exploiter tous les moyens dont nous disposons pour mettre fin une fois pour toutes à ces atrocités iraqiennes relève de notre droit de légitime défense.

Le Ministre des affaires
étrangères de la République
islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI
